

2026/18

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de
Vendôme – Canton du Perche

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°0016/2026

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 041-214102352-20260512-2026016-AR

S²LO

Objet : Stationnement interdit impasse de l'école et parking de l'école

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
Considérant la demande de Mme GARRY, directrice de l'école de Sargé sur Braye, concernant le
projet sportif « le mur des rêves solidaires » prévu le 18 mai 2026 de 13h à 17h,
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,
Afin d'éviter des accidents aux passants,

ARRÊTE

Article 1 : En raison du projet sportif « le mur des rêves solidaires » prévu le LUNDI 18 MAI 2026 de 13h à 17h, le stationnement sera interdit sur le parking de l'école à Sargé sur Braye ainsi que dans l'impasse de l'école.

Article 2 : le présent arrêté sera affiché et l'ampliation de l'arrêté sera faite à Monsieur le major de la Brigade de Gendarmerie de Pezou.

Sargé sur Braye, le 11 mai 2026

Le Maire,

Thierry WERBREGUE.



Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture

le 12 Mai 2026

Et de la publication, le 12/05/2026

Le Maire,

Thierry WERBREGUE

